Droit routier Européen

Par Flb683

Bonjour,
Je viens de me faire suspendre mon permis pour conduite sous stupéfiants.
Si lors d'un contrôle routier dans un état membre de l'EU je leur présente une photocopie de mon permis de conduire, la police locale sera t'elle au courant que mon permis a été suspendu ? Qu'elles sont les risques ?
Merci pour vos retours

Par chaber

Bonjour
même à l'étranger une photocopie du permis de conduire n'est pas recevable

---
Par Flb683

Bonjour,
Bien évidemment une photocopie n'est pas recevable,
mais admettons je me fais contrôler et j'explique que j'ai perdu mon permis, est-ce que dans un pays membre de l'EU, la police locale a accès à vos points / suspension / annulation de permis ?

Par isernon

bonjour,

en cas de perte de ses papiers d'identité, il faut déposer une plainte et vous avez alors un récépissé de ce dépôt de plainte.
en l'absence de ce récépissé, vous ne pourrez pas prouver la déclaration de perte.

si on suit votre raisonnement, tous les français pourraient conduire dans l'U.E (hors France) sans avoir de permis.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,
Les polices coopèrent en Europe et s'échangent des informations.